



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de LA CELLETTE

8 Rue de la Cascade
23350 LA CELLETTE
Tél : 05-55-80-62-97
mairielacellette@orange.fr

Accusé de réception en préfecture
023-212304109-20240426-DEL2024-022-DE
Date de télétransmission : 29/04/2024
Date de réception préfecture : 29/04/2024

DELIBERATION N° 2024-022 EN DATE DU 26 AVRIL 2024 PORTANT SUR LE LANCEMENT DE PROCEDURE DE MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE.

Le Conseil Municipal de LA CELLETTE s'est réuni le vendredi 26 Avril deux mille Vingt-quatre à dix-neuf heures selon convocation du lundi 22 avril deux mille vingt-quatre, en session ordinaire, sous la présidence de M. Camille CARCAT, le Maire.

Présents : M. Camille CARCAT, M. Raymond CHAUMETTE, Mme Annie WYBRECHT, M. Jacques GADAIX, M. Michel LASSOUT, M. Philippe BALLET, M. Francis CHOPINAUD, Mme Patricia DESSALLES.

Absents : M. Jean-Paul BIGNET, Mme France FORTANIER

Pouvoirs : M. Jean-Paul BIGNET à M. Jacques GADAIX, Mme France FORTANIER à Mme Annie WYBRECHT

Secrétaire de séance : M. CHAUMETTE Raymond a été élu secrétaire de séance, Conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales

M. le Maire expose, à l'assemblée, que dans le cadre du changement des compteurs d'eau avec antenne radio-relève, il convient de préparer un dossier de consultation des entreprises.

Le montant des travaux est estimé à 64 500.00€ HT.

Compte tenu du montant des travaux et en application du code des Marchés publics, Monsieur le maire propose à l'assemblée de procéder à ladite consultation selon la procédure adaptée.

LE CONSEIL MUNICIPAL de LA CELLETTE après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE M. le Maire à lancer** la consultation des entreprises pour les travaux de changement de compteurs avec antenne de radio-relève selon la procédure adaptée.
- **AUTORISE M. le Maire à signer** toutes les pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Absentions
10	8	2	8	10	10	0	0

M. le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales

Affiché le :

M. Raymond CHAUMETTE

Le secrétaire de Séance

La Cellette, le 26 avril 2024

M. Camille CARCAT



Le Maire